



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DIRECTION DE
L'ENVIRONNEMENT

Service de la Prévention des
Pollutions et des Risques

Bureau de l'Environnement
Industriel et des
Installations Classées
pour la Protection
de l'Environnement

6 route des artifices
BP 3718
98846 Nouméa Cedex

N° 2014-11087/DENV

Nouméa, le 30 AVR. 2014

Le Chef de service

à

Gérante de la société FILTRECO
Dock n°6 ZICO Factory
BP 1242
98890 Païta

Objet : visite réalisée le 12 décembre 2012 sur le centre de recyclage de filtres à air et à huile, commune de Païta
Pièce jointe : compte-rendu de visite

Madame la gérante,

J'ai l'honneur de vous adresser ci-joint, le compte-rendu de la visite qui a été réalisée le 12 décembre 2012 sur votre installation de traitement de filtres à air et à huile, commune de Païta.

Conformément à l'article 416-11 du code de l'environnement de la province Sud, vous disposez d'un délai de 15 (quinze) jours pour présenter vos observations par écrit.

Je vous prie d'agrérer, Madame la gérante, l'expression de ma considération distinguée.

Le chef du service de la prévention
des pollutions et des risques

Maud PEIRANO

